



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marché aux puces

Question écrite n° 120295

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le devenir du site des puces à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). En effet, ce site historique connu à travers le monde entier et fréquenté par de très nombreux touristes étrangers amateurs d'arts ou simples curieux, est aussi un lieu reconnu comme une place internationale de vente de meubles anciens et d'oeuvres d'art. Malheureusement, les puces de Saint-Ouen pâtiennent depuis de nombreuses années tout à la fois de différentes menaces d'expropriation, émanant de la municipalité communiste de cette ville, mais aussi de constants problèmes d'insécurité dus à sa situation urbaine et à la configuration des différents « marchés » concernés. De plus, ce site est également fréquenté par des trafiquants en tous genres, attirés par un public interlope et censé être fortuné. Les puces de Saint-Ouen mériteraient une protection durable et pérenne qui rehausserait son rayonnement et son attrait en France et à l'étranger. Différentes initiatives ont été lancées depuis plusieurs années, mais sans recueillir un consensus et une lisibilité suffisantes pour le grand public. Il pourrait donc s'avérer intéressant de créer un label national spécifique pour un tel endroit qui serait intitulé « Puces de Saint-Ouen lieu national d'art et de tradition ». Cette reconnaissance pourrait ensuite être labellisée à travers tout le pays, pour identifier d'autres lieux comparables, en province, qui sont appréciés et fréquentés par les marchands d'art et de meubles. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120295

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2556